



Appel à candidatures 2020

Subventions doctorales

« Recherches sur le cancer en Sciences Humaines et Sociales, Épidémiologie, Santé publique »



L'Institut national du cancer a mis en place un **nouveau portail** pour la soumission des projets : seul le coordonnateur d'un projet peut déposer un dossier, et ce uniquement après avoir créé ou activé un compte utilisateur.

Il est recommandé de s'inscrire et de consulter le portail et les rubriques à compléter bien en amont de la date limite de dépôt des candidatures.

Date limite de soumission des projets : 30 mars 14h00

Soumission en ligne du dossier électronique :

<https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/doc-2020>

Sommaire

1- Contexte.....	3
2- Modalités de participation	4
3- Modalités de sélection et critères d'évaluation	5
3.1 Processus de sélection	5
3.2 Recevabilité et éligibilité	5
3.3 Critères d'évaluation	6
4- Dispositions générales et financement	6
4.1 Règlement des subventions et financement.....	6
4.2 Publication et communication	7
5- Calendrier.....	7
6- Modalités de soumission	8
6.1 Nouvelles modalités de soumission : portail PROJETS.....	8
6.2 Dossier de candidature :.....	8
7- Contacts	8

1- Contexte

Pour la dixième année consécutive, l'INCa publie, en partenariat avec l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et le Réseau doctoral en santé publique animé par l'École des hautes études en santé publique (EHESP), un appel à candidatures pour quatre subventions doctorales. L'objectif est de promouvoir des recherches dans le domaine de la lutte contre le cancer en sciences humaines et sociales (psychologie, sociologie, anthropologie, économie, philosophie, sciences politiques, droit, géographie, éthique, information et communication, promotion de la santé, etc.), épidémiologie et santé publique. Les recherches pourront concerner le secteur de l'e-santé¹ lorsque les technologies numériques seront développées au service de la lutte contre le cancer en sciences humaines et sociales, épidémiologie et santé publique.

Les efforts accomplis ces dernières années en France, de manière générale, pour engager des travaux sur le cancer dans ces disciplines sont importants. Néanmoins les besoins en connaissances demeurent particulièrement importants et justifient une démarche volontariste et continue au sein de la communauté des disciplines listées plus haut.

Les projets proposés dans le cadre de cet appel pourront relever de toutes les disciplines des sciences humaines et sociales, de l'épidémiologie et de la santé publique, porter sur l'ensemble des enjeux attachés à la lutte contre les cancers, sur l'ensemble du continuum (recherche, prévention, dépistage, soins) et intégrer des approches comparatives avec ou sans cotutelles. En revanche, les projets menés en totalité à l'étranger et/ou n'entraînant pas de retombée pour la santé dans le champ du cancer en France ne seront pas éligibles.

À titre indicatif, et sans que cette liste ne constitue une limitation aux thèmes susceptibles d'être pris en compte, ils pourront concerner :

- les modalités, individuelles et collectives, des pratiques de prévention aux interventions cliniques, thérapeutiques et palliatives, et leurs liens aux innovations comme, par exemple, les thérapies ciblées, la médecine de précision, les objets connectés et l'intelligence artificielle ;
- la compréhension des facteurs de risque de cancer avec une approche individuelle et globale des déterminants (approches globales de la santé), des recherches d'algorithmes avec des aptitudes en apprentissage machine supervisé ou non supervisé pour l'analyse de données épidémiologique, des recherches d'association panexposome (exposome-wide association studies – EWAS) utilisant des méthodes d'analyse innovantes pour identifier des biomarqueurs d'exposition et examiner leurs implications dans les cancers ;
- l'analyse de la communication autour des risques ;
- la modélisation des coûts de la prévention, du dépistage et des traitements des patients atteints de cancer (économie et cancer) ;
- des travaux portant sur les comportements face au dépistage et leurs déterminants, sur le lien entre le niveau de littératie en santé et les comportements en matière de dépistage, sur des estimations de surdiagnostic, surtraitement, sur les modalités organisationnelles visant à limiter le surdiagnostic, sur la perception du surdiagnostic chez les acteurs de santé notamment ;

¹ L'e-santé désignant tous les aspects numériques touchant de près ou de loin la santé

- les enjeux sociétaux (éthiques/juridiques, organisationnels, économiques, sociaux, etc.) des innovations thérapeutiques en cancérologie ;
- les (re)configurations familiales face au cancer et les comportements et représentations face aux facteurs de risque de cancer dans la famille ;
- les trajectoires de soins des patients, le vécu des patients et des proches, l'acceptabilité des traitements et l'adhésion thérapeutique ;
- les dispositifs organisationnels/institutionnels et les relations entre les divers acteurs de la cancérologie, y compris l'histoire des politiques de lutte contre le cancer et la mobilisation de la société civile à travers les associations de patients ou de proches ;
- les inégalités, notamment sociales et territoriales, face au cancer, en termes d'incidence/prévalence de dépistage, d'accès aux soins, de traitement et/ou de mortalité, et leurs variations dans le temps et l'espace ;
- les relations entre cancer, travail, environnement et l'après cancer ;
- les soins palliatifs et la prise en charge de la fin de vie ;
- les spécificités des différents territoires d'Outre-mer face au cancer ;
- la dynamique de recherche et la production des savoirs sur le cancer.

Les thématiques proposées à titre indicatif ci-dessus ciblent aussi bien la population générale, notamment dans le cadre de la prévention des cancers, que les patients atteints de cancers et leur entourage, et cela quelle que soit la localisation. Les projets relevant de la pédiatrie et les projets portant sur des localisations à mauvais pronostics ou encore la lutte contre les inégalités sont particulièrement attendus.

Les projets portant sur les thématiques du tabac et de l'alcool ne pourront être soutenus dans le présent dispositif puisqu'un appel à candidature spécifique leur est dédié.

2- Modalités de participation

Cet appel est ouvert aux candidats titulaires d'un Master 2 en sciences humaines et sociales, en épidémiologie/biostatistiques ou en santé publique :

- ils devront être inscrits en 1^{ère} ou en 2^{ème} année de doctorat à la rentrée universitaire 2020-2021 dans une École doctorale d'un établissement d'enseignement supérieur en France ;
- les candidats inscrits en Master 2 à la rentrée universitaire 2019-2020 doivent avoir soutenu avant le 15 septembre et fournir avant cette date une attestation de soutenance ;
- les candidats âgés de plus de 30 ans doivent être en mesure de justifier de leur parcours professionnel antérieur ;
- sont exclus les candidats déjà titulaires d'un doctorat ou étant déjà inscrits en doctorat sur un autre thème.

Les dossiers doctoraux devront :

- détailler les activités antérieures des candidats ; notamment type de Master validé ;
- présenter le projet doctoral en précisant : le contexte scientifique du projet, la problématique, les objectifs, les hypothèses, les approches méthodologiques, les résultats attendus, des éléments de bibliographie ;
- inclure un calendrier prévisionnel de la recherche ;
- inclure une lettre du candidat motivant le choix du thème ;

- inclure un courrier d'engagement du directeur de thèse spécifiant l'Ecole doctorale de rattachement, ainsi que le CV du Directeur de thèse, son Habilitation à Diriger des Recherches et le nombre de doctorants qu'il encadre (en cours).

3- Modalités de sélection et critères d'évaluation

3.1 Processus de sélection

Pour mener à bien l'évaluation, l'Institut s'appuie sur un comité d'évaluation scientifique (CE) dont les membres sont reconnus pour leur expertise scientifique et médicale dans le domaine de la recherche.

Avant d'accéder à l'évaluation, les rapporteurs s'engagent sur le portail PROJETS (validation par clic2) à :

- respecter les dispositions déontologiques de l'Institut, consultables à l'adresse suivante: <http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Deontologie-et-transparence-DPI/Acteurs-de-l-evaluation-de-projet> ;
- conserver confidentiels les documents ou informations auxquels ils auront accès ;
- déclarer les liens d'intérêts directs ou indirects qu'ils pourraient avoir avec les projets à évaluer.

La composition du CE est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à projets.

Les principales étapes de la procédure de sélection des dossiers de candidature sont les suivantes :

- vérification des critères de recevabilité et d'éligibilité : l'INCa vérifie que les projets soumis répondent aux critères énoncés dans le texte d'AAC ;
- évaluation par le CE :
 - les membres du CE évaluent les candidatures pour une présélection sur dossier ;
 - les candidats des dossiers présélectionnés sont auditionnés par le comité;
 - le CE propose, à l'INCa, une liste des candidats classés.
- Résultats :
 - sélection et validation des dossiers par l'INCa ;
 - publication des résultats.

3.2 Recevabilité et éligibilité

Le dossier complet doit être soumis dans les délais (cf. ch. 6) et au format demandé (cf. ch. 7). L'ensemble des documents demandés (y compris les signatures) doivent figurer dans le dossier de candidature.

Le dossier de candidature doit répondre aux conditions énoncées au ch.3 - Modalités de participation.

Les candidatures répondant à l'ensemble des critères administratifs de recevabilité seront évaluées sur dossiers par le comité d'évaluation.

Les candidats qui soumettraient un projet de thèse portant la thématique des cancers/prévention des cancers et la consommation des substances psychoactives dont l'alcool, pourront se voir proposer que l'évaluation de leur projet se fasse dans le cadre d'autres appels à candidature doctorant qui pourraient être spécifiquement dédiés à ces thématiques en 2020. Ce transfert de candidature dans un autre dispositif de financement porté par l'institut se fera après information préalable du candidat.

2- Signature par validation par clic qui, en application des conditions générales d'utilisation du Portail PROJETS, a la même valeur qu'une signature manuscrite et engage juridiquement le signataire.

3.3 Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation porteront sur :

Qualité scientifique du projet :

- Excellence au regard de l'état de la science ;
- Positionnement du projet dans le contexte national et international ;
- Pertinence et originalité du projet ;
- Clarté des objectifs ;

Coordonnateur/candidat et équipes participantes/structures d'accueil :

- Qualités et expertises du coordonnateur/candidat au regard des objectifs du projet ;
- Qualités et expertises des équipes participant au projet ;

Méthodologie et faisabilité :

- Qualité méthodologique et pertinence des technologies envisagées ;
- Adéquation et justification du calendrier proposé au regard des objectifs du projet ;

Impact du projet:

- Impact scientifique, technique et médical ;
- Caractéristiques innovantes ;

4- Dispositions générales et financement

4.1 Règlement des subventions et financement

L'allocation doctorale sera attribuée par l'Institut National du Cancer, selon les dispositions du règlement relatif aux subventions allouées par l'INCa n°2020-01 : <http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Reglement-des-subventions>

Les participants au projet devront s'engager à respecter ce règlement en signant les engagements figurant dans le dossier (rubrique « engagements » du dossier de candidature).

Ces engagements concernent :

- le candidat, s'engage directement sur le portail PROJETS dans la rubrique « engagement » du dossier de candidature (signature par validation par clic³);
- le représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention INCa (ultérieurement, si dossier sélectionné pour financement);

Le montant de chaque allocation doctorale sera de 92 000 euros sur trois ans, charges employeur comprises (à ajuster selon les établissements d'accueil, selon la réglementation en vigueur). Les frais de gestion sont éligibles à la subvention, dans la limite maximale de 4 % du coût total de l'allocation doctorale (dépense de personnel).

³- Signature par validation par clic qui, en application des conditions générales d'utilisation du Portail PROJETS, a la même valeur qu'une signature manuscrite et vaut engagement juridique de respecter le règlement.

Les doctorants retenus devront remettre à mi-parcours et à la fin de leur projet, un rapport d'activité rendant compte de l'avancement de leur travail et justifiant la subvention doctorale. À l'issue du travail, la thèse devra être adressée à l'Institut. La thèse de doctorat, ainsi que les publications issues de la thèse, devront mentionner le financement de l'INCa.

N.B. : Les candidats pourront candidater pour une inscription au Réseau doctoral en santé publique animé par l'EHESP ou adhérer au groupe « SHS et cancer » du Réseau des jeunes chercheurs Santé-Société animé par l'EHESS (Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux).

4.2 Publication et communication

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national pour la science ouverte, l'organisme bénéficiaire de la subvention et le coordonnateur du projet doivent veiller à :

- compléter sur le portail PROJETS les rubriques « Résumé grand public » et « Résumé scientifique » du dossier de candidature. Les résumés (scientifiques et grand public) des projets financés feront l'objet d'une publication sur le site de l'Institut et le cas échéant de ses partenaires ;
- privilégier les publications dans des revues ou ouvrages nativement en accès ouvert. À défaut, le bénéficiaire ainsi que les équipes participant à la réalisation du projet s'engagent à déposer les publications scientifiques issues des projets de recherche financés dans une archive ouverte.

Toute publication, sous quelque forme que ce soit (notamment articles, abstract), réalisée dans le cadre du projet devra obligatoirement mentionner le soutien financier de l'INCa. Cette mention devra comporter l'identifiant unique et scientifique du projet communiqué à partir du portail PROJETS.

5- Calendrier

Date de publication de l'appel à candidatures	janvier	
Date limite de soumission du dossier de candidature	Soumission en ligne du dossier électronique : https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/doc-2020	30 mars 2020 14h00
Auditions des candidats sélectionnés par le Comité d'évaluation	Fin mai 2020	
Publication des résultats	Juin 2020	

6- Modalités de soumission

6.1 Nouvelles modalités de soumission : portail PROJETS

Un nouveau portail de gestion des appels à projets a été mis en place par l'Institut National du Cancer. Désormais, la soumission des projets s'effectue directement à partir du portail PROJETS : <https://projets.e-cancer.fr/>

Recommandations pour le candidat :

Création/activation de compte : pour vous connecter, utilisez votre adresse email de référence en tant qu'identifiant sur la page d'accueil du portail PROJETS.

- Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre compte et complétez vos identité et profil professionnel.
- Si vous êtes déjà enregistré (**suite à une reprise de données de vos candidatures précédentes**), un message vous signale que votre adresse email existe déjà. Il vous suffit alors de cliquer sur « **Mot de passe oublié** » et de suivre les indications.
- Enfin, si vous pensiez être déjà inscrit et que votre adresse email n'est pas reconnue, contactez-nous à l'adresse « assistanceprojets@institutcancer.fr ».

Dépôt du dossier de candidature : tout dossier de candidature doit être déposé au nom et coordonnées du candidat exclusivement. Un dossier déposé sous un autre nom/adresse mail ne sera pas recevable.

6.2 Dossier de candidature :

Le candidat accède à son compte dans le portail PROJETS :

- il complète les données demandées en ligne (rubriques complémentaires) ;
- il dépose les documents requis pour la soumission :
 - descriptif du projet dans la rubrique « Présentation du projet » ;
 - CV du candidat.
- il peut déposer des documents requis (voir dossier de candidature/description du projet) :
Il est possible d'ajouter des pièces jointes complémentaires au dossier, dans le volet « Description du projet », aux rubriques « Pièces jointes complémentaires ».
- il valide le projet soumis : la validation définitive génère un email accusant réception et confirmant le dépôt du dossier.

Attention :

- **Le numéro de dossier reçu lors du dépôt du projet doit figurer sur les documents déposés (exemple : « INCA19-001 »).**
- **une fois le dossier validé, vous ne pourrez plus revenir sur les éléments du dossier déposé.**

7- Contacts

Pour toute information de nature scientifique, vous pouvez contacter Tristan Roué, Département sciences humaines et sociales, épidémiologie, santé publique - Pôle recherche et innovation de l'INCa : troue@institutcancer.fr.

Pour toute autre information, merci de contacter : doct-info@institutcancer.fr